



**CLEVELAND**

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par le soussigné, que lors de la session ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 3 octobre 2022 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour le lot à créer 5 535 137 partie, chemin Ouellette.

### Nature et effets :

La nature de la dérogation mineure s'applique au lot 5 535 137 partie qui est projetée avec un frontage au chemin Smith de 15.00 mètres. Le règlement de lotissement numéro 448 exige un frontage au chemin de 50 mètres pour les lots non desservis.

### Identification du site concerné :

Cette propriété est située au sur le lot 5 535 137, 398 chemin Ouellette.



### But de la demande :

Cette demande a pour but d'autoriser la création d'un lot bâtissable afin d'y construire un bâtiment principal résidentiel.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal du Québec, cet avis est donné à Canton de Cleveland, le 13 septembre 2022.

Donné à Canton de Cleveland, ce 13 septembre 2022.

**Martin Lessard**  
Directeur général/greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland